



La politique agricole et/ou alimentaire 2030 sera fixée dans moins de deux ans

Les premières propositions sortent gentiment de terre dans le cadre de la réforme de la politique agricole engagée il y a quelques temps. Sous l'égide de l'Office fédéral, un groupe d'experts accompagne les réflexions en cours afin de définir les grandes lignes directrices tandis que d'autres partenaires élaborent des propositions. Certains vont jusqu'à proposer des outils de simplification administrative pour les administrations cantonales comme pour les exploitations agricoles.

La proposition de l'Office fédéral de regrouper les réseaux écologiques et qualité du paysage sous le nom de contribution pour la biodiversité régionale et la qualité du paysage est déjà fixée pour 2027. Ce calendrier proposé par l'administration est toutefois dépendant des décisions de la politique fédérale car une demande proposant d'intégrer ces modifications à l'horizon 2030, si nécessaire, est pendante aux Chambres fédérales.

Nous pouvons saluer le regroupement des deux mesures dans un but de simplification administrative (réduction du nombre de mesures) mais nous devons aussi nous assurer que la simplification ne doit pas se faire au détriment des mesures paysagères agronomiques, à l'exemple de la mosaïque des cultures ou des pâturages boisés pour n'en citer que deux pour notre canton.

Nous rappelons aussi que nos jeunes générations ont besoin de stabilité pour la mise en œuvre de la politique agricole 2030 et que cela devra se décliner sur une période plus longue (10 ans au lieu de 4 ans) et avec une réduction massive du catalogue de mesures et des contraintes de notifications administratives valant droit ou pas au paiement de la mesure. Dans ce cas de figure, Prométerre développe un concept sous le nom d'Agrimetrics qui va, à mon sens, dans la bonne direction.

L'acceptabilité de cette nouvelle politique agricole passe inéluctablement par la prise en compte de ces propositions pour que la profession reste toujours orientée production durable.

Afin de faciliter l'organisation des activités en lien avec les absences des apprentis, la CNAV vous communique les cours interentreprises (CIE) pour le CFC agriculteurs-trices qui sont planifiés ainsi :

CIE	1 ^{ère} année (1AGRI)	2 ^{ème} année (2AGRI)
Prévention des accidents	27 août 2025 (03.09.25 réserve)	
Protection de la santé	20 novembre 2025	
Réglage et entretien des machines de fenaison	28 août 2025 (04.09.25 réserve)	
Hygiène et assurance qualité	18 et 19 février 2026	
Réglage et entretien des machines du sol		16 octobre 2025 (23.10.25 réserve)
Utilisation des élévateurs et télescopiques		12 et 14* janvier 2026 13 et 15* janvier 2026
Utilisation de la pompe à traiter		1 ^{er} avril 2026
Soins et transport sûrs des animaux et trafic		5 mars 2026

Attention toutefois pour les dates des CIE machines de fenaison, machines du sol et pompe à traiter, ces dernières peuvent être modifiées en fonction de la météo.

Concernant le CIE "Utilisation des élévateurs et télescopiques", les élèves seront répartis en groupe pour suivre le cours.

*Le 2^{ème} jour est facultatif mais permet aux personnes désireuses d'acquérir le "permis cariste".
Les frais de ce 2^{ème} jour qui s'élèvent à CHF 400.- sont assumés par l'apprenti-e.

AGRO-CNAV 2025

Matinée de formation continue gratuite pour les agriculteurs

**Exploitation Stéphane Challandes Chemin des Vernets 1
à Fontaines**

SAVE THE DATE



AGRO-CNAV 2025

**11 septembre
dès 9h**

Permanence téléphonique

Vu la modestie du nombre d'appels et afin de réaliser quelques économies, du **7 juillet au 15 août 2025**, la permanence téléphonique de la CNAV, Cofida SA et Agrisano est assurée en matinée exclusivement (08h00-12h00). Merci d'avance pour votre compréhension.

Remise des diplômes

La réussite des jeunes diplômés du CFC agricole sera fêtée lors de la cérémonie de remise des diplômes qui se déroulera le **mercredi 2 juillet 2025 dès 14h00** selon invitation du CPNE-Pôle TN et aux alentours de 15h00 pour la partie agricole à la Grange aux concerts sur le site d'Evologia à Cernier.

Informe...

Démarchage téléphonique

Ces dernières semaines, nos clients ont été contactés par téléphone par une entreprise de démarchage téléphonique leur annonçant, soit représenter Agrisano, soit être partenaire de la Caisse Cantonale Neuchâtoise de compensation. Il leur est proposé un rendez-vous conseil pour faire le point sur leurs assurances. Ces deux informations sont totalement fausses.

Les démarchages téléphoniques à froid, c'est-à-dire la prise de contact avec une personne n'ayant jamais été assurée auprès de l'assureur ou qui ne l'est plus depuis 36 mois, sont interdits et punissables par la loi depuis le 1^{er} septembre 2024. Nous vous recommandons de prendre note des coordonnées de l'interlocuteur, du nom de son entreprise et d'effectuer une dénonciation via le site du SECO pour l'assurance maladie et auprès de la FINMA pour les assurances complémentaires :

- <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home.html>
- <https://www.finma.ch/fr/finma/procéder-à-un-signallement/>

Malgré le cadre juridique, de nombreuses personnes assurées se plaignent toujours d'appels reçus au nom de telles assurances ou entreprises de courtage. Dans certains cas, ces appels sont passés depuis l'étranger bien qu'ils affichent un numéro suisse. Dans d'autres cas, le numéro d'appel est masqué.

Les entreprises Agrisano ne pratiquent pas le démarchage téléphonique.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Offre d'emploi

L'ANAPI recherche un-e préposé-e agricole régional-e pour la région de **La Brévine et Les Bayards**.

Tâches :

- Vérifier lors de tournées régulières sur le terrain le respect des bonnes pratiques agricoles et des exigences PER
- Effectuer les contrôles de structures (adéquation entre le terrain et le recensement, SPB, réseau et paysage).
- Être l'interlocuteur direct des agriculteurs de cette région (communication de certains rappels ou informations).

Nous recherchons le profil suivant :

- CFC d'agricultrice / agriculteur ou titre jugé équivalent
- Autonomie et indépendance dans le travail
- Aisance dans les contacts avec le monde agricole
- Permis de conduire et véhicule privé nécessaires

Nous offrons :

- Un taux d'occupation d'environ 10% sur l'ensemble de l'année
- Formation continue spécifique
- Un revenu accessoire
- Indépendance et flexibilité dans la planification du travail

Entrée en fonction au 1^{er} octobre 2025 ou à convenir.

N'hésitez pas à nous envoyer votre candidature !

ANAPI, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier avec **délai au 31 juillet 2025**. Renseignements auprès de la gérante Florence Matthey ☎ 032 889 36 43 ou 💻 florence.matthey@ne.ch

L'assemblée générale de notre Société coopérative s'est tenue le lundi 28 avril dernier.

À cette occasion, le président a présenté le bilan 2024, notamment en ce qui concerne les marchés de bétail organisés dans nos infrastructures. La fréquentation de ces marchés continue malheureusement de diminuer. Toutefois, les prix de la tablette sont restés stables et relativement élevés. Grâce à ces prix, ainsi qu'aux primes de distance et à la CHTAX, nous espérons que cela maintienne, voire encourage, la participation des agriculteurs aux marchés organisés aux Ponts-de-Martel.

L'année 2024 a également été marquée par un moment festif : notre comité a organisé, le 17 juillet, une célébration à l'occasion du 25^{ème} jubilé de notre coopérative.

Sur le plan financier, notre société clôt l'exercice avec un bénéfice de CHF 210.24.

Nous remercions chaleureusement tous les membres et invités présents lors de cette assemblée, ainsi que pour leur engagement tout au long de l'année.

Sélection des Vins de Neuchâtel 2025

La viticulture neuchâteloise était une nouvelle fois à l'honneur à l'occasion de la Sélection des Vins de Neuchâtel 2025, un rendez-vous incontournable qui célèbre chaque année l'excellence des crus régionaux.

Les dégustations se sont tenues du 20 au 22 mai 2025 au Château de Boudry, cadre emblématique du patrimoine viticole cantonal. Un jury professionnel y a évalué 252 vins, proposés par 31 vigneron du canton de Neuchâtel, ainsi que par un vigneron du Vully et un autre de la région du Lac de Bière.

Répartis en plusieurs catégories – blancs, rouges, Œil de Perdrix, mousseux, liquoreux – ces vins ont été dégustés avec rigueur, passion et impartialité. Cette édition 2025 confirme le dynamisme du vignoble neuchâtelois et la qualité constante de sa production.

La cérémonie de remise des prix, organisée au Temple du Bas le 19 juin, est venue couronner ce travail de fond et saluer les domaines qui portent haut les couleurs du terroir. La Sélection des Vins de Neuchâtel, bien plus qu'un concours, est l'expression d'un savoir-faire collectif et d'un attachement profond à une terre de caractère.

Le Prix Ambassadeur a été remporté par la Cave des Lauriers – Jungo & Fellmann, à Cressier.

Retrouvez tous les vins médaillés :



Lauréats des Prix Excellence 2025

- **Chasselas** : « Les Perles d'Or » 2023 / Domaine Hôpital Pourtalès – Cressier
- **Non Filtré** : Non Filtré 2024 - Cave des Lauriers, Jungo & Fellmann – Cressier
- **Œil de Perdrix** : Œil de Perdrix 2024 - Cave et Distillerie de la Ruelle – Auvernier
- **Pinot Noir** : Pinot Noir 2023 - Les Vins de Boris Keller – Vaumarcus
- **Pinot Noir Barrique** : Rubis 2022 - Domaine Brunner – Bevaix
- **Chardonnay** : Chardonnay 2024 - Caves du Prieuré de Cormondrèche
- **Chardonnay Barrique** : Chardonnay « Sélection élevé sous bois » 2023 - Caves du Château d'Auvernier
- **Pinot Gris** : Pinot Gris Goutte d'Or 2024 - Caves Châtenay-Bouvier – Boudry
- **Spécialités Blanches** : Viognier – Neuchâtel 2024 - Sandoz Vins – Neuchâtel
- **Spécialités Rouges** : Tango 2024 - Cave des Coteaux – Boudry
- **Vins Doux** : Le Fléteri 2023 - Domaine de La Maison Carrée – Auvernier
- **Vins Mousseux** : Mousseux Œil de Perdrix - Caves du Prieuré de Cormondrèche

Formation de la paysanne : offre 2025-2026 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et le CPNE-TN à Cernier offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne ;
- en formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- dispose du sens d'entreprendre et d'innover
- maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques
- conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Les horaires des cours 2025-26 et de plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Informations et modules 2025/2026 :

<https://www.frij.ch/brevet-federal-et-diplome-superieur-de-paysanne/>

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 545 56 63

pierre-andre.odiet@frij.ch

Inscription : **jusqu'au 30 juin 2025**, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous ainsi que de la fiche des modules (lien internet ci-dessus) dûment complétés, à retourner à :

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Née le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires* - N° IBAN : _____

Nom et adresse de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire suivant, les modules de gestion obligatoires suivis en 2025-26 doivent aussi être cochés)**

☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréates publiées dans la presse :** ☐ oui ☐ non

☞ **accepte que des photos sur lesquelles elle apparaît durant sa formation à la FRI puisse être publiées pour un usage en relation avec l'école :** ☐ oui ☐ non

☞ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école : ☐ oui ☐ non

Modules 2025-2026	S'inscrit au cours (cocher)	S'inscrit à l'examen (cocher)	Durée (demi-jours)	Prix (1)(2) facturé	Coût net (2)
Modules proposés par l'ECE Arc Jurassien Courtemelon – Loveresse - Cernier					
BP03 Famille et société			10	880.-	240.-
BP04 Jardinage			15	1'280.-	340.-
BP06 Mise en valeur des produits			15	1'280.-	340.-
BP08 Comptabilité agricole			10	880.-	240.-
BP09 Economie rurale			12	1'040.-	280.-
BP11 Introduction à l'élevage bovin			10	880.-	240.-
BP16 Transformation du lait			10	880.-	240.-
BF04 Accueil à la ferme – Base (3)			8	640.-	160.-
BF04d Accueil à la ferme - Vente directe (3)			6	560.-	160.-
BF07 Offres de formation à la ferme			6	560.-	160.-
BF21 Verger haute tige (4)			16	1'360.-	360.-
LW11 Elevage et garde du cheval (4)			16	1'360.-	360.-
Modules proposés par Grangeneuve Section formation - Posieux					
BP05 Alimentation et préparation des repas			20	1'680.-	440.-
BP06 Mise en valeur des produits			15	1'280.-	340.-
BP07 Droit rural			12	1'040.-	280.-
BP16 Transformation du lait			10	880.-	240.-
BP17 Santé et domaine social			10	880.-	240.-
Modules proposés par le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale Agrilogie – Morges					
BP01 Entretien du linge et de l'habitat			16	1'360.-	360.-
BP02 Gestion de l'habitat			10	880.-	240.-
BP04 Jardinage			15	1'280.-	340.-
Modules proposés par l'école professionnelle service communautaire Châteauneuf – Sion					
BF04 Accueil à la ferme – Base (3)			8	640.-	160.-
BF04b Accueil à la ferme – Hébergement (3)			6	560.-	160.-
LW14 Elevage et garde des caprins (4)			10	880.-	240.-

(1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

(2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat.e.s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

(3) L'inscription aux modules BF04d Accueil à la ferme – Vente directe et BF04b Accueil à la ferme – Hébergement nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base

(4) Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet fédéral d'agriculteur également ouvert comme module à option pour les candidates au brevet fédéral de paysanne

Lieu et date : _____ Signature : _____

Les données concernant les personnes en formation collectées et traitées par la FRI sont nécessaires à la gestion de la filière de formation concernée, à la documentation et au suivi du cursus de formation des personnes en formation. Elles sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales régissant la filière en question. Elles sont destinées à l'usage interne et ne sont transmises, le cas échéant, qu'aux personnes ou instances partenaires impliquées dans la formation de la personne en formation. La politique de la FRI en matière de protection des données est disponible sur www.frij.ch

Les conditions requises pour cette formation peuvent être consultée sur le site internet : www.frij.ch

L'Ecole de chef.fe.s d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec le CPNE-TN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur.trice, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le/la chef.fe d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il/elle conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le/la chef.fe d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs.trices du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participant.e.s, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2025 et juin 2026, à raison d'un à trois jours par semaine. Le tableau présenté sur la page suivante mentionne la liste des modules proposés pour 2025-2026. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2026-2027. L'offre globale 2025-2027, ainsi que l'horaire 2025-2026 figurent sur le site internet www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2025-2026 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous **jusqu'au 31 août 2025**.

Informations, modules 2025/2026 et conditions requises :

<https://www.frij.ch/formations/brevets-et-maitrises/brevet-federal-dagriculteur-maitrise-federale-agricole/>

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 545 56 63

pierre-andre.odiet@frij.ch

----- A retourner, jusqu'au 31 août 2025, à : -----

Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né.e le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires* - N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

☛ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire sur le lien internet ci-dessus, les modules de gestion obligatoires suivis en 2025-26 doivent aussi être cochés)**

☛ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s publiées dans la presse :** ☐ oui ☐ non

☛ **accepte que des photos sur lesquelles il/elle apparaît durant sa formation à la FRI puisse être publiées pour un usage en relation avec l'école :** ☐ oui ☐ non

☛ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels il/elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école : ☐ oui ☐ non

Les données concernant les personnes en formation collectées et traitées par la FRI sont nécessaires à la gestion de la filière de formation concernée, à la documentation et au suivi du cursus de formation des personnes en formation. Elles sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales régissant la filière en question. Elles sont destinées à l'usage interne et ne sont transmises, le cas échéant, qu'aux personnes ou instances partenaires impliquées dans la formation de la personne en formation. La politique de la FRI en matière de protection des données est disponible sur www.frij.ch

Période : mai 2025 (01.05.2025-13.06.2025)

1. Dommages aux animaux de rente

Situation dans le canton de Neuchâtel :

Date de l'annonce	Lieu	Proies	Remarques
10.05.2025	Les Verrières	1 vache	Mesures de prévention exigées par l'OFEV : conformes
19.05.2025	La Chaux-du-Milieu	1 chèvre	Mesures de prévention exigées par l'OFEV : non conformes

Situation dans les régions voisines :

Canton de Vaud (frontière avec le canton de Neuchâtel)

Date	Lieu	Proies	Remarques
02.05.2025	Bière / Place d'armes	1 ovin	-
03.05.2025	Rances / Les Combes	2 ovins	-
13.05.2025	Chavornay / Les Vernettes	2 ovins	-
22.05.2025	Essertines-sur-Yverdon / La Robellaz	2 ovins (+1 disparu)	-
05.06.2025	Sergey / Le Sau	1 caprin	-
05.06.2025	Sergey / Le Sau	5 ovins	-

Rien à signaler pour les cantons du Jura et de Berne (Jura bernois et Seeland) ainsi que pour la France voisine.

2. Décisions de tir en vigueur (Suisse)

Canton	Fin de validité théorique	Description	Réalisé
NE	13.07.2025	Autorisation de tir d'un loup isolé dans la région du Val-de-Travers et de La Brévine	En cours
VD	17.07.2025	Autorisation de tir d'un loup isolé dans la région du Jura Nord vaudois, son pied et la partie du Plateau adjacente	En cours
VD	31.08.2025	Autorisation de tir d'un loup au comportement indésirable de la meute du Mont Tendre	En cours

Le Grand Conseil a voté un budget spécifique en faveur de mesures de promotion de la biodiversité dans la zone agricole et viticole, y compris dans les estivages. Les types de mesures pouvant bénéficier d'un financement sont les suivants :

- Plantation d'éléments ligneux : haie, bosquet, arbre fruitier, arbre isolé, allée d'arbres
- Aménagement de petites structures : tas de bois, murgier, mur de pierres sèches
- Création de plan d'eau
- Achat de semences pour la mise en place de bandes semées pluriannuelles pour les organismes utiles en grandes cultures
- Création d'îlot de rajeunissement dans les pâturages boisés
- Installation de nichoirs à hirondelles, à martinets ou à rapaces dans les fermes
- Aménagement de gîtes ou de nichoirs à chauves-souris dans les fermes

Pour qu'un projet puisse être financé, il doit répondre aux critères suivants :

- Être réalisé en 2025
- Amener une plus-value pour la biodiversité ou le paysage en zone agricole et viticole
- Entretien garanti sur le long terme (arrosage, taille, etc.)

Si le nombre de projets à financer devait dépasser l'enveloppe disponible, un plafonnement des soutiens financiers devra être réalisé.

Si vous êtes intéressé.e à réaliser une ou plusieurs mesures, vous pouvez contacter le SFFN :

-  sophie.nobel@ne.ch
-  032 889 78 05

en décrivant brièvement votre projet, en mentionnant le numéro de bien-fonds sur lequel la mesure est prévue et si possible avec une localisation sur plan.

Nous sommes à disposition pour répondre à vos questions, pour vous aider à planifier la mesure, à estimer le coût des travaux et vous conseiller sur les entreprises ayant des compétences pour réaliser les mesures.

Merci de transmettre vos propositions au plus tard le **17 juillet 2025**.

SFFN - Alain Lugon, Conservateur cantonal de la nature

Un soutien financier est mis à disposition pour l'agriculture neuchâteloise dans le cadre du plan climat et en réponse à la nouvelle exigence cantonale. Des fonds peuvent également être alloués à tout nouveau projet de construction ou de rénovation de bâtiments agricoles pour une installation photovoltaïque en plus des subventions et crédits d'investissements habituels.

Votre exploitation agricole est une source d'énergie renouvelable !

Ces soutiens financiers sont une réelle opportunité de valoriser votre exploitation et de réduire vos coûts énergétiques. Le canton vous accompagne dans cette transition en vous offrant des conseils personnalisés pour mener à bien votre projet. En effet, des subventions pour tout-e-s les exploitant-e-s sont disponibles pour les conseils photovoltaïques et énergétiques (types 1, 2 et 3, dont l'audit agriPEIK). Profitez-en pour réaliser un bilan énergétique complet de votre exploitation ! Des aides financières sont également disponibles pour l'installation de batteries et l'optimisation de l'autoconsommation.

Construire ou rénover : comment bénéficier des aides et produire votre énergie ?

Vous envisagez de construire ou de rénover votre bâtiment agricole ? Dès le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle directive cantonale est entrée en vigueur concernant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour les bâtiments qui bénéficient d'un soutien financier public (subvention à fonds perdus).

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Vous êtes concerné(e) si votre projet de construction ou de rénovation implique un bâtiment avec une surface brute au sol de 200 m² ou plus. Dans ce cas, une installation photovoltaïque permettant une production d'au moins 100 W/m² de surface brute au sol est exigée, à condition que cette installation soit économiquement supportable.

Comment ça marche ?

Votre projet va démarrer ? Il est recommandé d'évaluer la faisabilité technique et économique. Pour cela, la CNAV peut vous accompagner dans cette démarche. Une fiche technique « Gestion de l'énergie dans l'agriculture » a été rédigée afin d'y voir plus clair dans tous les soutiens possibles pour votre exploitation.

SAGR

Mise de bétail de l'Arc jurassien

Deux mises de bétail sont organisées le mercredi 20 août 2025 et le mercredi 19 novembre 2025 prochain à Tavannes.

Inscription auprès de M. Claude-François Monnat : 079 384 78 79



Concours de taureaux de l'Arc Jurassien

Le vendredi 5 septembre prochain aura lieu le concours de taureaux centralisé de l'Arc jurassien à l'Anim'halle aux Ponts-de-Martel. Les classements débiteront le matin et seront suivis de l'élection des champions. Une cantine sera ouverte à tous tout au long de la journée où vous y trouverez de quoi boire et vous restaurer. Tous les taureaux inscrits au herdbook et nés avant le 5 mars 2025 peuvent y participer. Le délai des inscriptions est fixé au vendredi 1^{er} août 2025 par Redonline. Une prise de sang sera nécessaire et seuls les bovins provenant d'un troupeau indemne de BVD peuvent être amenés au concours (statut BVD de l'exploitation : aucun séquestre, vert), un courrier sera adressé aux éleveurs, avec les informations sur le type d'analyse, en temps voulu. En cas de questions, vous pouvez contacter le comité d'organisation par e-mail : Federationnib@gmail.com.

PDR Vallée de La Sagne et des Ponts

Association des porteurs de projet officiellement constituées

L'association du Projet de Développement Régional (PDR) de la Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel a été officiellement constituée le 12 mai dernier.

Ce projet, soutenu par l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG) et le Canton, fédère une quarantaine de partenaires et prévoit le soutien à une vingtaine de projets en lien avec l'agriculture, les produits du terroir et le tourisme. Il vise ainsi le développement économique, social et environnemental de la région.

Fort de la première expérience cantonale de PDR au Val-de-Ruz, qui a notamment permis l'émergence de D/clic Terroirs, ce second PDR neuchâtelois a pour ambition de promouvoir la destination et les produits de la Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel. Pour cela, une marque identifiant la région et ce projet "destination et produit" sera créée.

Ce projet mobilise une quarantaine d'acteurs partageant la volonté de promouvoir leur Vallée, de favoriser un tourisme doux et de valoriser les produits de leur terroir. La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), qui représente les intérêts de l'agriculture et "Goût & Région", qui gère des sites touristiques voisins au Val-de-Travers, ont participé à structurer les projets avec leurs expertises respectives et complémentaires.

Ce travail prometteur de soutien au marketing et à la communication pour une vallée "visible et visitable" pourra être concrétisé dès la signature du PDR entre l'Association, l'OFAG et le Canton, après validation du Grand Conseil. Une structure ad hoc sera alors mise en place en 2026 pour assurer cette promotion.

Contact : Béatrice Manceau - Coordinatrice PDR - CNAV - Route de l'Aurore 4 – 2053 Cernier
☎ 032 889 36 44 - 💻 beatrice.manceau@ne.ch

Comité : Christophe Perrin et Claude-Eric Robert co-présidents, Laurent Jeanneret, Cathy Trachsel, Guillaume de Tribolet et Armelle von Allmen

Site internet : <https://doc-pdr-vdsp.com/>





Permis G40

Pour circuler sur la voie publique avec un tracteur 40 km/h, le conducteur de ce véhicule doit être en possession d'un permis G40.

Le cours G40 est donc obligatoire.

L'association Technique Agricole Suisse organise, durant l'année, ces cours dans notre canton également.

Le prix de ces cours est de CHF 620.- par personne, pour les non-membre.

Dès cette année, le SCAN va soutenir tous les participants cantonaux pour ces cours à hauteur de CHF 120.-

De plus, si vous devenez membre de notre association, vous pouvez bénéficier d'une réduction de CHF 100.- subventionnée par notre secrétariat central de Riniken et également d'une réduction de CHF 50.-subventionnée par notre section cantonale.

En résumé, en étant membre de notre association, vous pouvez réduire le coût de ce cours de CHF 270.-

Alors, profitez de cette occasion pour devenir membre de notre association pour seulement CHF 85.- de cotisation annuelle qui comprend également l'abonnement au journal Technique Agricole Suisse.

Les personnes intéressées sont priées de remplir le bulletin réponse ci-dessous, ou de prendre contact avec le gérant, pour devenir membre de notre association uniquement.

Les personnes désirant participer au cours G40, sont priées de s'inscrire directement à Technique Agricole Suisse, ou de s'inscrire sur le site en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.agrartechnik.ch/fr/verband/formation-continue/cours/detail/g40/>

Le comité

Inscription pour Technique Agricole Neuchâtel uniquement

Nom	Prénom
Adresse	NPA & Localité
N° Tél	E-Mai
Date	Signature

Le présent bulletin est à retourner à : Bernard Tschanz – Chemin de Biolet 9 – 2042 Valangin

Un nouveau chapitre commence à l'Union des paysannes neuchâteloises

Après douze années d'engagement dévoué, Natacha Stauffer quitte la présidence de l'Union des Paysannes Neuchâteloises (UPN), laissant derrière elle une association renforcée et dynamique. Pour prendre la relève de cette figure emblématique, ce ne sont pas une, mais deux co-présidentes, Armelle von Allmen-Benoit et Aurélie Perrin, qui insuffleront un nouveau souffle à l'UPN.

Ce mode de gouvernance inédit au sein de l'association marque une volonté d'innovation et de partage des responsabilités, promettant une approche diversifiée et complémentaire pour les défis à venir.

Aurélie Perrin et Armelle von Allmen-Benoit : deux profils, une même passion



Aurélie Perrin, Les Ponts-de-Martel, incarne la nouvelle génération de paysannes. Déjà engagée au sein du comité de l'UPN, elle se réjouit de ses nouvelles fonctions pour relever les nombreux défis qui attendent l'association. Dotée d'une énergie communicative, elle s'occupera des dossiers internes à l'organisation, entre-autres, la gestion des sections, les manifestations, etc.

Pour toute question, vous pouvez la contacter à l'adresse : aureliechristophe.perrin@gmail.com

Armelle von Allmen-Benoit, Le Locle, forte de son expérience et de sa connaissance du monde agricole, apporte une vision stratégique et une expertise précieuse. Son engagement de longue date pour l'agriculture sera un atout majeur pour représenter les intérêts des membres et défendre leurs valeurs à différents échelons. Elle s'occupera par conséquent des relations extérieures à l'UPN.



Pour toute question, vous pouvez la contacter à l'adresse : armelle.vonallmen@gmail.com

Ensemble, Armelle von Allmen-Benoit et Aurélie Perrin forment un duo complémentaire, alliant expérience et renouveau. Leur collaboration promet de consolider les acquis de l'association tout en l'ouvrant à de nouvelles perspectives, adaptées aux réalités de l'agriculture d'aujourd'hui.

Une transition réussie pour l'Union des Paysannes Neuchâteloises

Le départ de Natacha Stauffer laisse un héritage solide, fruit d'un travail acharné et d'une détermination sans faille. Sous sa présidence, l'UPN a su évoluer, s'adapter et défendre avec succès les intérêts des paysannes et de leurs familles. Les nouvelles co-présidentes s'inscrivent dans cette continuité, tout en apportant leur propre vision pour l'avenir de l'association.

L'Union des Paysannes Neuchâteloises s'apprête ainsi à écrire un nouveau chapitre de son histoire, guidée par deux femmes engagées et passionnées. Nul doute que cette nouvelle dynamique profitera à l'ensemble de ses membres et contribuera au rayonnement de l'agriculture féminine dans le canton de Neuchâtel.

L'Union des Paysannes Neuchâteloises se prépare pour Fête la Terre !

L'UPN est ravie d'annoncer sa participation à la prochaine édition de Fête la Terre ! Cet événement incontournable sera une occasion parfaite de mettre en lumière le savoir-faire et l'engagement de nos paysannes.

Votre talent à l'honneur sur notre stand

Comme chaque année, l'UPN tiendra un stand où le public pourra découvrir et apprécier les traditions culinaires et artisanales de notre région. Pour ce faire, nous lançons un appel à toutes les paysannes volontaires.

Nous recherchons des participantes pour :

- **Réaliser du pain, des tresses et de la taillaule ainsi que des gâteaux à la crème :** Faisons vivre notre patrimoine culinaire neuchâtelois ! Votre contribution sera grandement appréciée.
- **Tenir le stand :** Afin d'accueillir les visiteurs, vendre nos produits et échanger sur le quotidien des paysannes, votre présence est essentielle pour faire de ce stand un lieu d'échange et de convivialité.

Comment s'inscrire ?

Si vous êtes intéressée à participer, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant auprès d'Aurélien Perrin. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses pour faire de la présence de l'UPN à Fête la Terre un véritable succès !

Calendrier de l'Avent 2025 – Les 7 Terres paysannes

Voyagez à travers le paysage délicat de la poya des 7 terres paysannes et découvrez jour après jour les 24 trésors de l'Avent produits par les Paysannes Romandes. Cette année, les paysannes neuchâteloises associées aux paysannes des autres cantons romands, vous proposent de commander jusqu'à fin septembre un calendrier de l'Avent pour l'offrir en cadeau à la famille, en cadeau d'entreprise ou à quelqu'un de cher... Il vous est proposé à CHF 195.-. Ce calendrier de l'Avent est composé de produits régionaux et artisanaux. Il est une ode à l'agriculture de proximité et aux valeurs paysannes de votre région! N'attendez plus et commandez le directement à l'aide du QR-code ou sur le formulaire à l'adresse : <https://forms.gle/6kkjJR4Ym9KvLg9W9>



JAB

CH-2053 Cernier

P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum

Rédaction :

CNAV – conseil & formation

Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier

Parution 12 fois par année

Dates à retenir des sections des Paysannes

Section des paysannes de la Haute-Béroche :

- Journée champêtre avec repas, yodler, musique et tombola - la Grande Salle de Provence – 19 octobre 2025

Section des Paysannes du Val-de-Travers :

- Cortège de la mi-été des Bayards – 15 et 17 août 2025
- Forum des sociétés du Val-de-Travers à EspaceVal, Couvet – 30 août 2025
- Soirée des Paysannes du Val-de-Travers à la salle de spectacle, Couvet – 25 octobre 2025 (programme à venir)
- Marché d'automne à l'échange scolaire des Bayards – 8 et 9 novembre 2025

Randonnée de deux jours à la cabane du Petit Montet

L'UPN organise une randonnée de 2 jours, les 20 et 21 août 2025.

Déplacement en voiture jusqu'à Zinal, marche jusqu'à la cabane envi. 3h30 en passant par le tour des feuilles et le tour des myrtilles.

Nuit à la cabane, demi-pension et taxes Fr. 75.-.

Il y a 20 places disponibles.

Le lendemain retour à Zinal. Le repas de midi sera sur l'alpage du Vieux They à Morgins, chez Claudine Barman présidente des paysannes valaisannes. Ensuite rentrée dans nos foyers.

La randonnée sera annulée en cas de mauvais temps.

Si vous êtes intéressés par cette excursion, nous vous prions de vous inscrire auprès de Mme Natacha Stauffer au 📞 079 454 33 39 ou 💻 nat.stauffer@bluewin.ch jusqu'au 10 août 2025.